FICHE DE MISSION SERVICE CIVIQUE
MISSION LOCALE LILLE /mise à disposition

NOM COMPLET DE VOTRE STRUCTURE : SERVICE ENVIRONNEMENT
- Votre adresse complète : Mairie de Lomme, 72 avenue de la République 59160 LOMME - N° SIRET : 201590350100017 Nom du signataire : Olivier CAREMELLE, Maire de Lomme-Conseiller Départemental du Nord Noms des correspondants RH (téléphone et mails) : 03.20.22.76.07 - Hélène BRUNET - hbrunet@mairie-lomme.fr - Jérémy ALDOUDOU - jaldoudou@mairie-lomme.fr Lieu de la mission : Service Environnement et Cadre de Vie, Mairie de Lomme, 72 avenue de la République 59160 LOMME Nom et fonction du tuteur ou tutrice + coordonnées mail + téléphone : VIOLET Anne, Responsable Adjointe du service, aviolet@mairie-lomme.fr, 06.71.09.30.17

PRESENTATION SYNTHETIQUE DE LA STRUCTURE et descriptif court de la mission proposée
Service environnement et cadre de vie : Suivi et aménagement de l'espace public : suivi qualité de l'espace public, aires de jeux mobilier urbain, inventaire patrimoine naturel Gestion écologique de l'espace public, mise en œuvre du plan biodiversité, inventaire patrimoine arboré Ville propre : suivi de la propreté urbaine, traitement des déchets

OBJECTIF CITOYEN DE LA MISSION
Ramener la nature en ville pour promouvoir le retour de la biodiversité et favoriser des ilôts de fraicheu

INTITULE DE LA MISSION : Encourager la préservation de l'environnement
Thème : Environnement
Nb de postes : 1

Le volontaire sera amené à :

- Effectuer un travail de médiation et d'information auprès des habitants pour promouvoir le dispositif « Verdissons nos murs » et les permis de végétaliser.
- Réaliser la cartographie des fosses en place.
- Assurer le suivi des demandes des habitants.
- Maintenir le contact avec la Métropole Européenne de Lille (MEL).
- Suivi administratif des demandes.
- Coordination avec la MEL.

LIEU D'ACTIVITE (si différent du siège social de la structure) :
Accessible en cas de mobilité réduite : **Oui** Accessible en transport en commun : **Oui** Déplacements prévus : **Oui**

Date prévisionnelle de démarrage
DECEMBRE 2026

Durée de la mission et durée hebdomadaire de travail
8 mois – 25 heures/semaine

Spécificités :
La mission est accessible aux mineurs dès 16 ans ? **NON**

FORMATION DES VOLONTAIRES
Avec Unis cité ou la MRES, vous participez à des rassemblements avec d'autres volontaires pour échanger, débattre, partager sur des sujets de citoyenneté ou d'écologie et vous serez formés aux premiers secours par les sapeurs-pompiers qui vous feront passer le PSC1. ***Autres modalités de formation*** à ***compléter par la structure d'accueil***

ACCOMPAGNEMENT ET TUTORAT
Le volontaire est accompagné par un tuteur référent au sein de l'organisme d'accueil pour mener à bien sa mission. Le tuteur aide également le volontaire à réfléchir à son projet d'avenir à l'issue de son Service Civique et réalise son bilan nominatif. ***Modalités complémentaires de tutorat à compléter par la structure d'accueil***

CAPACITE D'INITIATIVE
Le volontaire en Service Civique peut être force de proposition et faire évoluer le contenu de sa mission. ***La mission pourra évoluer en fonction du profil et du cursus du candidat***

Extrait de la charte d'engagement Service Civique pour les Missions Locales :
1. Garantir la qualité des missions proposées (définir en quoi elles relèvent de l'intérêt général, prévenir tout risque de substitution à un emploi salarié). 2. Garantir la mixité, la diversité et l'accessibilité de tous les jeunes au Service Civique. 3. Garantir les conditions d'accueil et d'exercice de la mission (mettre en place un tutorat de qualité et assurer des temps de formation civique et citoyenne pour chaque volontaire). 4. Accompagner le volontaire dans la définition de son projet d'avenir.

Indemnisation

Le Service Civique ouvre droit à une indemnité financée par l'Etat de **496,93 €** par mois + **114,85 €** versés par l'organisme agréé, soit **619,83€** au total.
Le volontaire peut percevoir en plus une bourse de **111,95 €** si : Il est bénéficiaire du revenu de solidarité active (RSA) au moment de la signature du contrat de Service Civique ou si vous appartenez à un foyer bénéficiaire du RSA ; ou si il est titulaire d'une bourse de l'enseignement supérieur du 5ème, 6ème ou 7ème échelon au titre de l'année universitaire en cours. Ce critère ne vous concerne donc que si vous poursuivez vos études en même temps que votre mission.

DOCUMENTS A FOURNIR PAR LE VOLONTAIRE POUR L'ETABLISSEMENT DU CONTRAT SERVICE CIVIQUE

- **RIB *(au nom du jeune et orthographe conforme à la pièce d'identité)***
- **Copie de la pièce d'identité recto/verso lisible**
- **Copie de l'attestation de sécurité sociale ou de la carte vitale *(avec numéro de sécurité sociale lisible)***
- **Justificatif de domicile lisible : exemple facture EDF, GDF, quittance de loyer (si pas au nom du jeune fournir en plus une attestation d'hébergement *et* copie CNI resto verso de l'hébergeur)**
- **Certificat médical d'aptitude au service civique**
- **Dossier de candidature ou CV à jour avec coordonnées complètes (mail +tél), niveau de diplôme et situation actuelle (DE, étudiant, scolaire)**
- **Attestation de bourse universitaire le cas échéant (pour les étudiants, à partir de l'échelon 5)**
- **Attestation CAF si le jeune est bénéficiaire du RSA ou appartient à un foyer bénéficiaire du RSA**
- **Pour les mineurs : Autorisation parentale signée par le responsable légal avec coordonnées complètes (tél + mail) + copie CNI recto verso du tuteur légal signataire + copie du livret de famille (toutes les pages)**
- **L'extrait numéro 3 du casier judiciaire (pour les missions se déroulant au contact de publics fragiles, de jeunes et de mineurs) + extrait n°2 en cas d'accueil collectif de mineurs https://casier-judiciaire.justice.gouv.fr**
- **Justificatif de Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé**
- **Copie du PASS Sanitaire si la mission est concernée par l'obligation légale**